MARS 2018 NUMERO 77

LE LIEN

L'information des adhérents du CERADER 24

ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24 (amiante)
Collectif: Elimination Rapide de l'amiante Défense des Exposés aux Risques
TEL 06 88 46 55 33
Mail : cerader24@wanadoo.fr

Dans ce numéro

1 – éditorial et rappel « orga »

2 – page de la CAVAM et réunion du CAN **du 20 février 2018**

3 – malades : gardez le contact

- messages de soutien
- actions tribunaux
- site CERADER relancé !

4 et 5 – La 15ème assemblée générale de notre CERADER 24 du 16 février 2018

6 – Souvenir à Ch. FOURNIER au cimetière de CREYSSE 1 an déjà

- Rencontre avec le député de BERGERAC **Mr DELPON (LREM)**
- Invitation de Mme **M.P. VIEU** députée européenne PCF/FDG

-

Consultez le blog de la CAVAM :
http://www.amiantemaladieprofessionnelle.com/preview

DETRUIRE L'AMIANTE : QUESTION DE SANTE PUBLIQUE ET D'ENVIRONNEMENT

L'amiante est toujours d'une brûlante actualité et pèse lourd en termes « de maladies et de décès trop jeunes » Redisons :

- **OUI** l'amiante installé où que ce soit, est dangereux, mortel
- **NON** arriver en retraite sans être malades ne garantit RIEN
- **NON** l'interdiction de l'amiante en 1997 ne l'a pas fait disparaître, pas plus que le risque de maladie !

Des chiffres nationaux et locaux anxiogènes :

- au CERADER 24 – 116 décès (moyenne d'âge 66 ans !)
- 3500 morts par an en France et 100 000 annoncés officiellement d'ici 2050 (et après ?)
- plus de 20 millions de tonnes de produits amiantés encore installés, on mesure la gravité de la situation !

L'EUROPE reconnaît l'ampleur du drame humain

- février 2015, le CESE (conseil économique et social européen) émet un avis visant à faire disparaître ce poison de nos vies
- février 2018, le parlement européen ajoute que ce poison ne doit plus être enfoui mais détruit (M. P. VIEU voir dernière page)

SEULE à ce jour, notre CAVAM a élaboré une proposition à dimension nationale (soumise à tous les élus dont Mr DELPON) « création d'un pôle public d'éradication de l'amiante » ***alimenté financièrement*** par les industriels responsables de ce « cauchemar national et mondial » et l'état qui a laissé faire et a soutenu ces pollueurs.
Ce n'est ni aux particuliers, ni aux collectivités locales de payer ces remises en ordre profitables à la santé publique !

Le CERADER24 (aidé par la CAVAM) porte haut et fort depuis 4 ans l'installation d'une unité pilote pour la destruction de l'amiante par l'acide sulfurique sur le site de la SNPE (reconnu SEVESO)
Devenu industriel, ce pilote serait une bonne chose par :
- La dimension qu'il donnerait à cette destruction
- pour l'emploi (Ateliers SNCF, Ferroutage, site SNPE …)
- pour la santé publique et des économies pour la SECU !

Il serait un exemple pour la destruction d'autres cancérogènes et permettrait à chacun « de vivre sa vie jusqu'à son terme naturel sans être empoisonné au travail ou en dehors »
Ce projet a besoin du soutien de la population
Contribuons à le faire connaître !
Parlons-en autour de nous et agissons pour sa réalisation ! !

LA PAGE DE LA CAVAM

Notre CAN s'est réuni pour la 3ème fois depuis l'assemblée générale constitutive de notre association en 2016 et ses travaux ont porté sur un certain nombre d'aspects qui doivent aider notre réflexion pour continuer à développer l'activité et les actions de notre CAVAM.

« AVEC DES ADHERENTS DECIDEURS ET ACTEURS DE NOS COMBATS ».

un quadruple objectif :

1 - analyser la situation générale et en tirer des axes d'orientation pour l'immédiat et pour l'assemblée générale de l'association des 26 et 27 mars prochains. Par exemple pour les semaines à venir :

Concernant les mouvements sociaux et plus particulièrement **les journées nationales des 15 et 22 mars**, les membres du CAN adoptent une déclaration qui sera sur le blog (à consulter) et remises à nos amis qui le désireraient.

Les intervenants Jean HERQUIN, Georges ARNAUDEAU, Bernard LECLERC, René et Christiane VINCENT

2 - sans délaisser un seul instant la défense des victimes et de leurs familles, amplifier la bataille de l'éradication de ces cancérogènes dont l'amiante de nos vies et en faire une autre de nos priorités portée par notre projet de pôle public d'éradication sur lequel nous sommes seuls à nous positionner.

Le pôle public « éradication » est une réponse à un enjeu de société. Plus qu'un projet, c'est une visée de la CAVAM, afin d'être un outil de prévention pour dépasser celui de la réparation. On est là dans une bataille de classe de haut niveau qui se joue sur les déchets et l'éradication.
Ce sont les grands groupes (Véolia, Bouygues, ETERNIT …) qui tiennent la rampe avec des milliards d'euros à investir sur ce qu'ils considèrent comme des « marchés » identiques aux autres.

3 - ne rien lâcher pour parvenir au procès pénal de l'amiante malgré l'opposition farouche du MEDEF, du gouvernement et de la chancellerie …. Et les décisions de « non-lieu » prononcées par le procureur de la République de la cour d'appel de PARIS en apportent la preuve.

La CAVAM soutient la procédure visant à récuser les juges, même si nous ne sommes pas impliqués directement dans la procédure. Une expression nationale s'impose d'elle-même et doit être diffusée très largement auprès des adhérents mais aussi à l'occasion de points presses pour alerter les populations et revenir sur nos positions de fond sur la question d'un procès pénal.

4 - renforcer notre communication et notre organisation pour peser sur les décideurs économiques et politiques dans l'idée **« ERADIQUER OUI ! ENFOUIR NON ! »** Ce que confirme y compris l'union européenne. Le blog et le T.U. devant mieux être nos relais avec les adhérents et l'extérieur.

Comme nous vous l'avons écrit, il faut faire vivre le blog ! ! y faire adhérer tous les adhérents munis d'internet. Georges indique que le nombre de « visiteurs » augmente. Chaque association doit gagner des « abonnés ».

Sans reprendre point par point le déroulement de la réunion cet aperçu montre bien ce qui nous différencie de bien d'autres associations.
Maintenant place à la préparation dans chaque association et chaque région de l'assemblée générale

Une présence importante de la CAVAM dans les manifestations des 15 et 22 mars lui donnera encore plus d'écho positif.

Entre interventions de la tribune et débats interactifs qui en découlent …une partie de la salle en discussion.

MALADES : UN BESOIN ESSENTIEL RESTER SUIVIS AVEC L'ASSO. !

La situation d'un de nos amis, adhérent de longue date et ayant eu un dossier de plaques pleurales gagné devant le TASS, nous conduit à nous adresser à vous tous ! Cet ami, René est resté des années sans revenir nous voir aux permanences, pensant que **« sa situation était réglée et que tout allait bien ».**

Maintenant, sa situation de santé s'est très dégradée et il est souvent sous assistance respiratoire, sans avoir suivi depuis le temps son état de santé régulièrement … (scanner, E.F.R. pneumologue)

A tous nos amis malades, cette situation nous permet de vous dire : **NE FAITES JAMAIS CELA** ; venez nous voir régulièrement aux permanences pour savoir ce qu'il convient de faire comme suivi et, s'il y a dégradation, nous pourrons, selon les cas, vous aiguiller ou même engager une procédure soit d'aggravation si c'est la même pathologie, soit ouvrir un autre dossier s'il s'agit d'une autre … Notre proximité est là pour vous aider et c'est normal, pensez-y !.

Jean-Jacques nous écrit :

Je tiens à remercier le CERADER, toute son équipe pour leur aide et leur disponibilité auprès de moi dans le but de faire reconnaître la faute inexcusable de mon employeur. Je tiens aussi à remercier le cabinet d'avocats TEISSONNIERE (Elisabeth) pour son travail. Merci à tous et je joins un chèque pour vous aider dans vos (nos) combats.

Merci Jean Jacques,

Ton message de soutien mais aussi de résultat positif n'est pas sans nous montrer que la ténacité dans le suivi des dossiers par l'association et le cabinet TTLA conduit à des résultats positifs … mais sur le montant des indemnisations, seuls les juges sont les décideurs et nous ne pouvons que vivre difficilement certaines décisions … y compris de la cour d'appel. **Mais le combat continue et nous savons que tu en seras ! C'est essentiel !**

TOUS VOS VOEUX NOUS ENCOURAGENT

Par dizaines, nous avons reçu des messages de nos amis, par courrier ou mails et par téléphone. Nous n'en citerons qu'un car il résume tous les autres :

« Je vous offre mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année … je vous souhaite à tous la meilleure santé et pour le CERADER de réussir dans les combats pour les victimes et, contre ces fléaux … un grand besoin de prévention. Merci à tous pour votre dévouement »

ACTIONS : A VOS AGENDAS !

Pensez à vous inscrire sans attendre **le coup de fil de** Marc **:** appelez-le, **(ce sera une aide pour lui)** au 05 53 74 12 03

04 AVRIL 2018 : L'action à la cour d'appel de BORDEAUX pour un dossier de CONDAT … **EST ANNULEE**, l'entreprise s'est désistée et **nous avons donc gagné** ! Bon résultat !

26 AVRIL 2018 : action au TASS de PERIGUEUX pour dossiers reportés du 26 février. **Départ du Car de PIQUECAILLOUX à 13h15** pour une audience à 15h00 … ***attention à l'horaire de départ***.

27 MAI 2018 : action à la cour d'appel de TOULOUSE pour 2 dossiers (LESCAUT) qui reviennent en cour d'appel de renvoi … **départ du car de PIQUECAILLOUX à 6h30** pour une audience à **10h30** également.

- - - - - - - - - -

A NOS AMIS DISPOSANT DE L'INTERNET

Vous pourrez revenir sur le site du CERADER 24 qui n'était plus mis à jour depuis Juin 2017 … ne revenons pas sur le pourquoi … Maintenant il vous suffit : d'aller **sur le moteur de recherche** GOOGLE (plus fiable)

- de noter : **SITE CERADER 24**

- De plus vous serez en ligne directe avec le blog de la CAVAM (mais nous vous conseillons de vous y abonner car vous recevrez une information à chaque mise à jour). Cela ne changera rien à nos autres publications !

Assemblée générale du CERADER 24
DU 16 FEVREIR 2018
Qui s'est déroulée à BERGERAC
salle L. DELLUC

17h30 – les travaux commencent et c'est **Maurice** qui préside l'assemblée et propose d'observer une minute de silence en mémoire de tous nos amis disparus au cours de l'année 2017.

Au nom du conseil d'administration sortant, **Jacques** secrétaire de l'association a présenté le rapport d'activité montrant tout le travail accompli au cours de l'année 2017. Nous n'avons pas chômé !

Christiane a présenté le rapport organisation finances détaillant le réalisé 2017, l'évolution des effectifs et le budget prévisionnel 2018. Une gestion saine dans laquelle l'apport de chaque cotisation est essentiel pour garantir notre indépendance vis à vis de qui que ce soit ! Sans cela il y a danger !.

F. LAFFORGUE que vous connaissez bien est venu retracer les évolutions juridiques de la dernière année en lien avec nos dossiers et a parlé du scandale provoqué par le procureur de la république à propos du procès pénal.

Au nom du C.A. élu ce jour, **Jean Marc** a présenté les principaux axes de travail de l'association pour 2018 (texte joint) et insisté ***sur le besoin de tous les adhérents*** pour les faire avancer dans un sens positif … avec l'aide de la CAVAM

René devait présenter aux suffrages des adhérents la nouvelle équipe proposée pour mener l'action du CERADER 24 pour les 2 années à venir. Après l'élection, il a présenté la nouvelle direction forte de 3 coprésidents et la répartition des responsabilités au sein du C.A.

Adhérents mieux informés, action facilitée ! !

SYNTHESE DE NOS TRAVAUX proposée par J.M. SEGUREL
Et adoptée à l'unanimité des participants

L'humain est et restera pour nous la priorité

C'est le moteur principal de la CAVAM, de notre association et de ses commissions.

SON cahier de doléances, remis à jour l'an dernier, évolue forcément au fil des exigences sociales exprimées par ***vous tous*** *en fonction des nécessités.*

Toutes nos activités ne visent qu'un seul but : protéger l'humain dans sa santé, ses droits, sans oublier de lui rappeler ses devoirs.

Et toutes les actions visant à défendre ces droits conquis ou objectifs recevront notre soutien et notre participation.

Notre manifestation nationale du 31 mai avec une mobilisation sans précédent en est une bonne démonstration.

Alors c'est pour faire encore mieux cette année (mais surtout pour avoir un impact plus retentissant) que chaque CAVAM régionale organisera sa propre manifestation.
Nous vous en dirons plus dans les jours qui viennent.

Nous allons reprendre notre bâton de pèlerin pour retourner sur le chemin à la rencontre de ces nouveaux élus. Pour exiger ***qu'enfin ils nous ENTENDENT et nous fassent entendre…***

Malheureusement les 4 députés en Marche de la Dordogne n'ont pas daigné nous répondre.

Il est vrai que l'on ne peut pas soutenir la majorité pour une loi le mercredi à Paris et revenir en Dordogne se plaindre de cette même loi le samedi.

Peut-être qu'à force de marcher se sont-ils éloignés des réalités.

Et « La République En Marche », c'est plutôt Le Rassemblement des Enfumés par Macron ou alors La République de l'Eleveur de Moutons.

Mais nous il y a longtemps que l'on est « en marche » mais pas pour les mêmes motivations, ni dans la même direction.

Alors, ***dès le 26 février*** *(audience du TASS) et dans la suite de l'année, avec nous soyez mobilisés, pour :*

IMPOSER *à la CPAM de nous recevoir et de nous entendre.*

IMPOSER *au député de BERGERAC de nous recevoir pour porter nos propositions à l'assemblée Nationale.* ***(Mr DELPON nous a reçus le 2 mars suite à l'A.G…. comme quoi !)***

POUSSER *les industriels et les politiques à décider de l'implantation d'un pilote éradication à Bergerac.*

REVENIR *vers la justice y compris à Bergerac sur le pénal.*

Et cela ne pourra se faire qu'avec votre participation ! …

Etes- vous d'accord avec ces propositions ***OUI UNANIME !***

Et je finirai par cette citation :

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que l'on n'ose pas,
C'est parce que l'on n'ose pas qu'elles sont difficiles. »

Afin que nul n'oublie !!

C'était le 7 mars 2017, notre ami Ch. FOURNIER nous quittait terrassé par un mésothéliome, cancer de l'amiante.

Membre de notre bureau, il avait donné bien de son temps à "son association CERADER 24".

Avec sa famille nous nous sommes réunis au cimetière de CREYSSE pour déposer une plaque souvenir portant cette inscription « à notre ami Christian victime de l'amiante »

POLYREY rien que dans notre association, ***ce sont 34 malades et 14 décès*** pour maladies professionnelles "amiante".

Mme FOURNIER écoute l'hommage rendu à Christian avant le dépôt de la plaque souvenir.

Et contrairement à certaines idées reçues, ce poison est toujours massivement présent autour de nous.

- - - - - - - -

BIEN OBLIGE DE NOUS RECEVOIR !

Mr DELPON député de BERGERAC sollicité à 2 reprises par courrier par notre association ne sentait pas l'utilité de nous recevoir … mais il y a eu notre A.G. et notre image de sa permanence avec un "sens interdit pour le CERADER".

Si des images ont dérangé quelques amis, **elles ont choqué l'attachée parlementaire et la rencontre a eu lieu. Le 2 MARS 2018** dernier **les 3 coprésidents** du CERADER 24 ont présenté à l'élu, l'association et les problèmes auxquels nous étions confrontés.

Devant la permanence parlementaire

Mal reçus ! L'agressivité en guise d'accueil:

Sans doute pour nous impressionner … et en suivant : je connais la problématique amiante, pas la peine de vous étendre sur le sujet … posez vos questions précises et c'est tout … ***je n'ai pas que cela à faire …***

La suite de la discussion plus calme a montré qu'il était loin de connaître la situation Bergeracoise et départementale sur l'amiante.

Nous avons pu lui parler du pilote éradication de l'amiante sur le site SEVESO de Bergerac (SNPE) … sur une réunion à ce sujet en avril, il participera (son attaché parlementaire)

questions : - sur le pôle public d'éradication de l'amiante, poser la question à l'assemblée nationale … pas de réponse précise … en attente!

- Demande pour obtenir une rencontre avec la commission amiante remise en place à l'assemblée nationale le 25 02 18 … **il va étudier**

- - - - - - - - - -

6 MARS 2018

Madame Marie Pierre VIEU députée européenne P.C.F.- F.D.G. *en visite dans notre département pour rencontrer des salariés, des agriculteurs et parler de prévention (pesticides et amiante entre autre) et le P.C.F. départemental nous ont invités avec la C.G.T., ses syndicats CGT de la poudrerie et des cheminots de PERIGUEUX pour parler du projet CERADER d'unité pilote de destruction de l'amiante et de ses effets sociaux et économiques sur les 2 bassins d'emplois et du frêt ferroviaire pouvant en découler.*

Si localement d'autres contacts sont prévus entre les syndicats, le PCF et le CERADER à la suite de cette réunion (ils peuvent s'élargir), la députée s'est engagée à poser cette question de l'éradication au parlement européen et, ayant pris contact immédiatement avec son attaché parlementaire s'est inscrite dans un débat qui aura lieu dès avril pour soutenir notre projet et avancer des propositions sur l'élimination des pesticides en Europe.

Pour alerter la population sur ces questions de plus en plus occultées par le MEDEF et le gouvernement un tract sera édité et diffusé dans les jours à venir.

- - - - - - - - -

9 MARS 2018 :

Mr CATHUS, conseiller régional socialiste nous a également sollicité pour une rencontre avec Mr G. MALBERT en charge des questions économiques au conseil régional et chef du projet C.A.D.E.T. en sa présence, ce que nous avons accepté.

Cette rencontre aura lieu le 22 mars prochain.